



**experts &
commissaires**
commissariat aux comptes

SPS

Soins aux Professionnels de la Santé

Association Loi de 1901

11, rue Ampère
75017 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



**experts &
commissaires**
commissariat aux comptes

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe de l'annexe des comptes annuels concernant les Règles et Méthodes comptables appliquées par l'Association qui porte sur l'application, à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2022-06 portant modernisation des Etats Financiers. Ce changement de réglementation imposé à l'Association constitue un changement de méthode comptable mais n'entraîne pas de modification de la présentation des comptes de l'exercice précédent. Ainsi, ce changement qui se traduit notamment par une nouvelle définition du résultat exceptionnel et le reclassement de certains produits et charges au niveau du résultat d'exploitation n'impacte pas les comptes qui vous sont présentés.



**experts &
commissaires**
commissariat aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



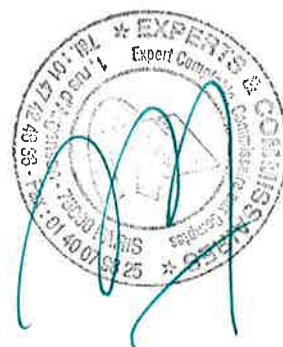
**experts &
commissaires**
commissariat aux comptes

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Paris, le 24 février 2026

Experts & Commissaires
Jacqueline YAICH
Commissaire aux Comptes





ANNEXE

« Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	75 766	25 712	50 053	43 999	6 054	13.76
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	85 769	12 448	73 321	10 499	62 821	598.33
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	28 113		28 113	2 330	25 783	NS
	Total I	189 647	38 161	151 486	56 829	94 657	166.57
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	222 782		222 782	119 464	103 318	86.48
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	20 720		20 720		20 720	
	Valeurs mobilières de placement				600 000	600 000	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	661 729		661 729	238 173	423 555	177.83
	Charges constatées d'avance (2)	2 570		2 570	5 087	2 517	49.47
	Total II	907 800		907 800	962 725	54 924	5.71
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 097 447	38 161	1 059 287	1 019 553	39 733	3.90

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025	31/12/2024	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	204 362	80 219	124 143	154.75
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 280	124 143	109 863	88.50
	Situation nette (sous total)	218 642	204 362	14 280	6.99
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	218 642	204 362	14 280	6.99
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
PROVISIONS	Fonds dédiés		219 348	219 348	100.00
	Total II		219 348	219 348	100.00
DETTE (1)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTE (1)	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	240 000	265 000	25 000	9.43
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	63 621	151 531	87 910	58.01
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	165 424	131 976	33 448	25.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 000	23	977	NS
	Instruments de trésorerie				
TOTAL GENERAL	Produits constatés d'avance	370 600	47 313	323 286	683.29
	Total IV	840 645	595 843	244 801	41.08
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 059 287	1 019 553	39 733	3.90

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	23 073	20 720	2 353	11.36
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 659 837	1 479 841	179 996	12.16
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	80 507	63 417	17 090	26.95
Mécénats	40 000		40 000	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 250	1 250	100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	865	3	862	NS
Total I	1 804 282	1 565 231	239 052	15.27
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 154 946	936 339	218 606	23.35
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	32 488	14 072	18 416	130.87
Salaires et traitements	413 441	344 251	69 190	20.10
Charges sociales	162 155	140 287	21 867	15.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 666	5 412	19 254	355.73
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4 251	3 169	1 082	34.16
Total II	1 791 946	1 443 530	348 416	24.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	12 336	121 701	109 364	89.86

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 957		5 216		1 259	24.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	3 957		5 216		1 259	24.13
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 014		2 774		760	27.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	2 014		2 774		760	27.40
2. Résultat financier (III-IV)	1 943		2 442		499	20.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	14 280		124 143		109 863	88.50
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 808 240		1 570 447		237 793	15.14
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 793 960		1 446 304		347 656	24.04
5. EXCEDENT OU DEFICIT	14 280		124 143		109 863	88.50

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	144 445	103 580	84 140	84 138
1.1 Cotisations sans contrepartie	23 073	23 073	20 720	20 720
1.2 Dons, legs et mécénat	120 507	80 507	63 417	63 418
- Dons manuels	80 507	80 507	63 417	63 418
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	40 000			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	865		3	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 957		6 466	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 957		6 466	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 659 837		1 479 841	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 808 240	103 580	1 570 447	84 138
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 443 714		1 171 226	
1.1 Réalisées en France	1 443 714		1 171 226	
- Actions réalisées par l'organisme	1 443 714		1 171 226	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 885	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			2 885	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	325 580		266 781	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	24 666		5 412	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 793 960		1 446 304	
EXCEDENT OU DEFICIT	14 280	103 580	124 143	84 138

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	29 732			30 162		
Bénévolat	29 732			30 162		
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	29 732			30 162		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	29 732			30 162		
Réalisées en France	29 732			30 162		
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	29 732			30 162		

Les contributions volontaires correspondent à 2215 heures de bénévolat valorisées au SMIC.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	325 580		266 781		58 799	22.04
TOTAL DES EMPLOIS	325 580		266 781		58 799	22.04
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	24 666		5 412		19 254	355.76
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	350 246		272 193		78 053	28.68

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	223 073		20 720		202 353	976.61
1.2 Dons, legs et mécénats	120 507		63 417		57 090	90.02
- Dons manuels	80 507		63 417		17 090	26.95
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	40 000				40 000	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES	343 580		84 137		259 443	308.36
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 666		188 056		181 390	96.46
TOTAL	350 246		272 193		78 053	28.68

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	29 732		30 162		430	1.43
Réalisées en France	29 732		30 162		430	1.43
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	29 732		30 162		430	1.43
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	29 732		30 162		430	1.43
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	29 732		30 162		430	1.43

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations générales complémentaires	12

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Tableau de variation des fonds propres	14
Tableau de variation des fonds dédiés	15
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Autres immobilisations incorporelles	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	18

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	18
Honoraires des commissaires aux comptes	19

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 059 286.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 804 282.25 Euros et dégageant un excédent de 14 279.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'Autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 201403 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ce changement de réglementation se traduit par une nouvelle définition du résultat exceptionnel et des reclassements au sein des produits et des charges d'exploitation.

Aucun impact n'est à signaler dans les comptes de l'association.

Informations générales complémentaires

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

- Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie. Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.
- Les concours publics, les partenariats et les subventions sont comptabilisés en recettes dès lors qu'ils sont octroyés pour des actions spécifiques à réaliser au cours de l'exercice ou sur une période déterminée. En cas de report des actions sur l'exercice suivant, en accord avec les organismes concernés, la quote-part de subvention reportée est comptabilisée en Fonds dédiés et fait l'objet d'un suivi. Les subventions et partenariats octroyés sur une période déterminée font l'objet d'un cut-off en fonction de la dite période.
- Les dons sont comptabilisés en recettes lors de leur encaissement effectif. Lorsque les dons ne sont pas totalement utilisés au cours de l'exercice pour les frais de fonctionnement et les projets généraux de l'association, la quote-part non utilisée est comptabilisée en Fonds dédiés et fait l'objet d'un suivi.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SPS L'Institut pour la santé des soignants)

L'association SPS, l'institut pour la santé des soignants, association loi 1901 reconnue d'intérêt général depuis le 25 novembre 2019, a pour origine le rassemblement d'un groupe d'experts souhaitant partager et défendre la santé des soignants. Créée en novembre 2015, l'association se mobilise depuis 10 ans autour de trois missions complémentaires : accompagner, prévenir et défendre la cause des soignants.

En voici les principales actions :

- Accompagner : venir en aide aux soignants avec un dispositif d'accompagnement psychologique (plateforme d'écoute, orientation vers la prise en charge la plus adaptée, groupes de paroles)
- Prévenir : sensibiliser et former tous les soignants (ateliers de préventions, formations qualiopi, maisons des soignants)
- Défendre la cause des soignants : porter un plaidoyer national pour faire reconnaître la souffrance des soignants comme un enjeu prioritaire et obtenir des engagements concrets pour protéger leur santé, leur dignité et leur avenir (plaidoyers, enquêtes et études, campagnes de communication, colloque, rencontres régionales)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	52 980		22 786
Installations générales agencements aménagements divers	4 852		47 905
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 467		22 396
TOTAL	20 320		70 301
Prêts, autres immobilisations financières	2 330		28 113
TOTAL	2 330		28 113
TOTAL GENERAL	75 630		121 200

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			75 766	75 766
Installations générales agencements aménagements divers		4 852	47 906	47 906
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 863	37 863
TOTAL		4 852	85 769	85 769
Prêts, autres immobilisations financières		2 331	28 113	28 113
TOTAL		2 331	28 113	28 113
TOTAL GENERAL		7 182	189 647	189 647

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		8 981	16 732		25 712
Installations générales agencements aménagements divers		4 289	2 540	4 852	1 977
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 532	4 940		10 471
TOTAL		9 820	7 480	4 852	12 448
TOTAL GENERAL		18 801	24 211	4 852	38 161
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	16 732				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 540				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 940				
TOTAL	7 480				
TOTAL GENERAL	24 211				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	80 219	124 143		0	204 362
Excédent ou déficit de l'exercice	124 143	124 143-	14 280		14 280
Situation nette	204 362		14 280		218 642
TOTAL I	204 362		14 280	0	218 642

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 43 I-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	65 000		65 000				
ARS GE maison soignants	30 000		30 000				
Régions/Départements	35 000		35 000				
Jades/Ejades							
Contributions financières d'autres organismes	154 438		154 438				
Autres organismes privés	49 590		49 590				
Partenariats	104 848		104 848				
TOTAL	219 438		219 438				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	28 113	1	28 113
Autres créances clients	222 782	222 782	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 603	5 603	
Charges constatées d'avance	2 570	2 570	
TOTAL	259 067	230 954	28 113

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	240 000	90 000	150 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	63 621	63 621		
Personnel et comptes rattachés	66 522	66 522		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 229	62 229		
Autres impôts taxes et assimilés	36 673	36 673		
Produits constatés d'avance	370 600	370 600		
TOTAL	839 645	689 645	150 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 000			

Les dettes financières diverses correspondent au reclassement en 2022 de la dette fournisseur ACS qui a fait l'objet d'un accord amiable d'échelonnement de règlement sur plusieurs années.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet / Applications mobiles	75 766	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	3 250
Total	3 250

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 089
Dettes fiscales et sociales	91 682
Total	117 771

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 570
Total	2 570
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	370 600
Total	370 600

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subventions des organismes publics - CNAM	200 000
Subventions des organismes publics - ARS	1 062 000
Subventions des organismes publics - Régions/Départements	50 000
Mécénat	40 000
Subventions privées autres	451 417
Total	1 803 417

Répartition par secteur géographique	Montant
Auvergne Rhône Alpes	15 705
Bourgogne Franche Comté	63 657
Bretagne	57 526
Centre Val de Loire	6 969
Grand Est	402 383
Hauts de France	56 215
Ile de France	362 070
Martinique	86 911
Nouvelle Aquitaine	8 088
National	385 973
Normandie	71 761
Occitanie	196 301
Provence Alpes Côte d'Azur	15 782
Pays de la Loire	74 076
Total	1 803 417

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : N/A